

Réalisation d'un portrait de territoire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les captages à destination de l'alimentation en eau potable situés en zones inondables

Cette pancarte est le résultat d'un stage à l'ARS PACA qui s'inscrit dans le cadre de la licence SVT-STE d'Avignon - Université.

Le "portrait de territoire" est un document qui fait partie d'une logique d'anticipation de crise sanitaire. Il a pour objectif d'apporter une connaissance du risque d'inondation et une connaissance du territoire aux renforts de crise. Un portrait de territoire sur les captages d'eau potable en zone inondable est inédit dans la région PACA. Le but de ce stage est donc de proposer des outils pour caractériser le risque d'inondation pour les captages mais également de définir l'identité des territoires de la région.

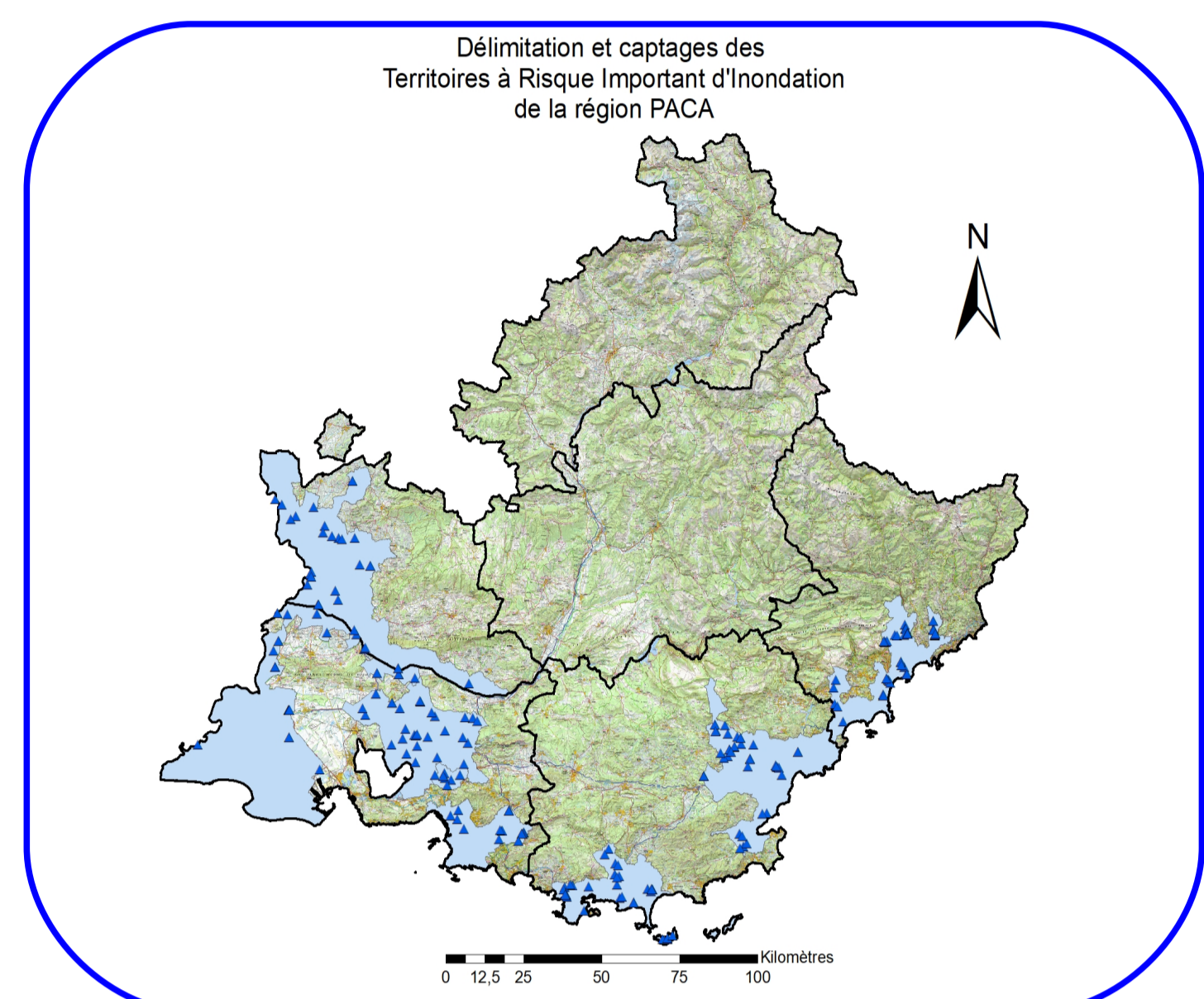
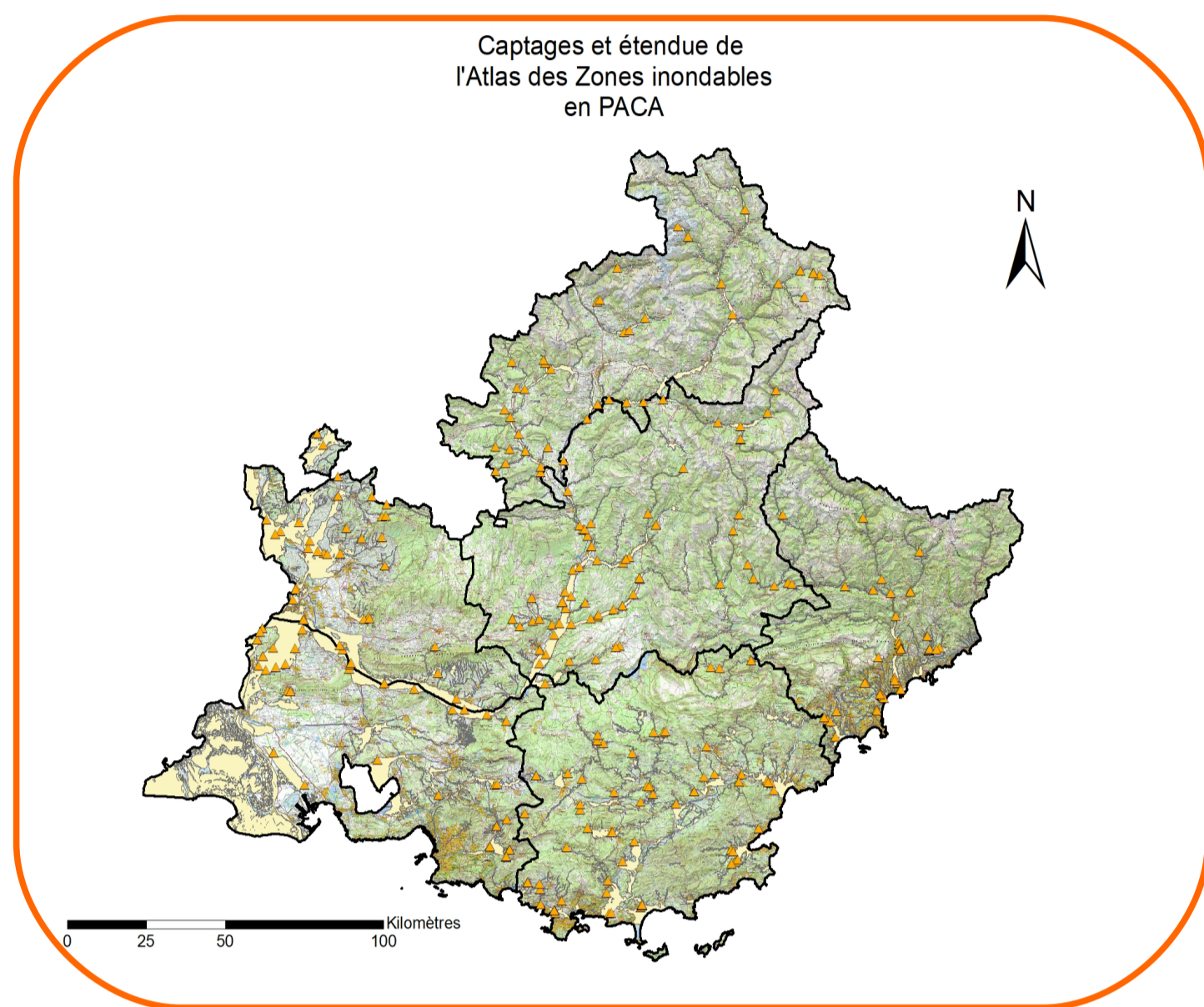
Dans l'optique de préciser le risque d'inondation pour les exploitations d'eau, une méthode de calcul a été mise au point. Elle compare les captages selon six caractères pour leur attribuer un score. Chaque caractère possède son propre coefficient multiplicateur selon l'importance qu'il représente. Plus le score est élevé, plus le risque d'inondation est important.

Cette pancarte présente d'abord une carte du risque d'inondation réalisée avec les outils de l'ARS et ensuite une autre carte créée à partir de la méthode de calcul inédite.

Couches des zones inondables disponibles à l'ARS

L'Atlas des Zones Inondables répertorie des espaces sujets aux inondations. Il rappelle également les inondations passées et leur impact. L'atlas tient en compte les inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine.

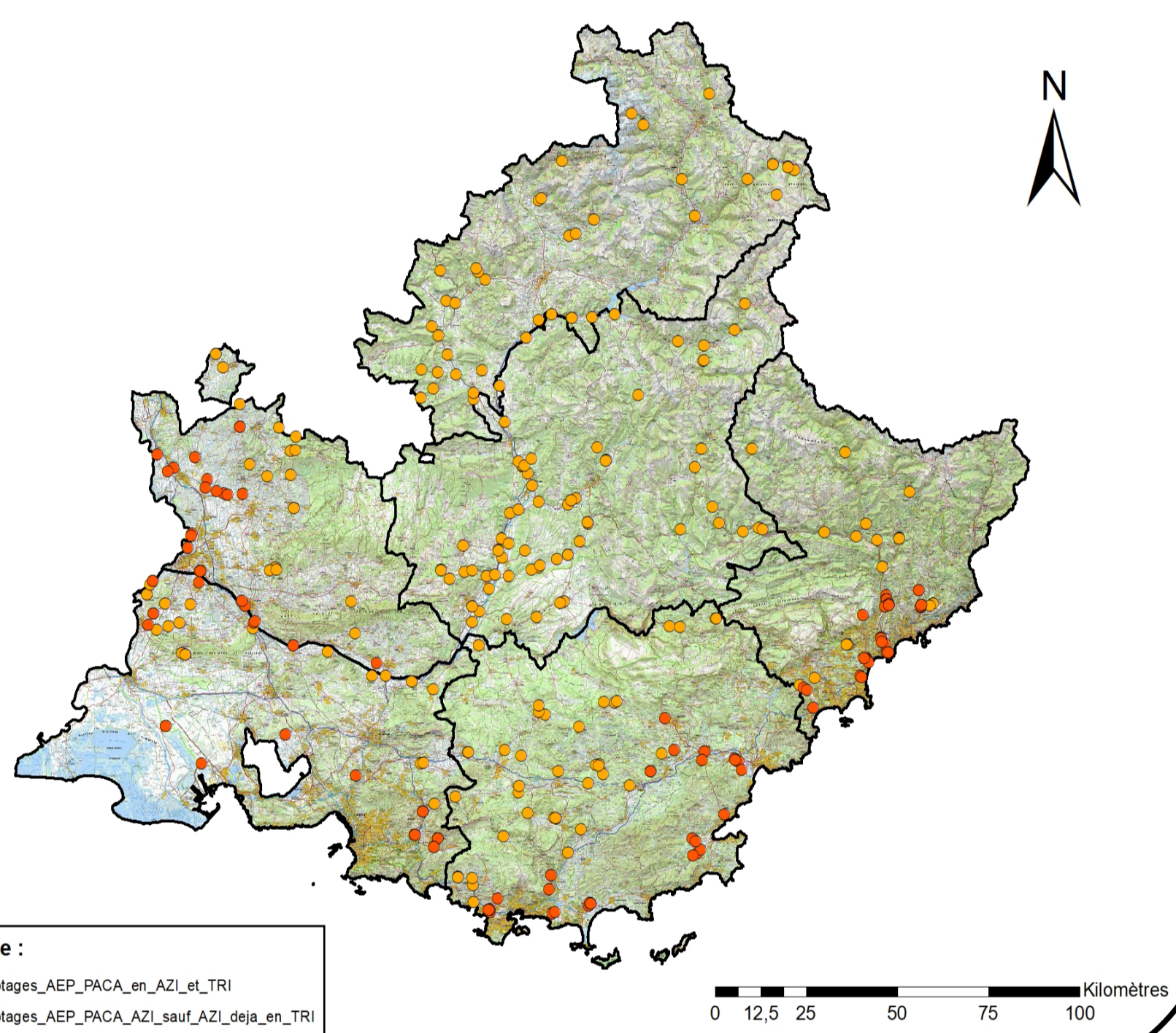
Les territoires à risque important d'inondation : cette couche définit des zones où les enjeux humains et matériels sont les plus importants dans le cas d'une inondation. Ces espaces sont sous haute surveillance et justifient une action des services de l'état.



Classement des captages AEP de PACA selon leur zone de risque d'inondation

En **rouge**, les captages situés à la fois dans l'Atlas des Zones Inondables et dans les Territoires à Risque important d'Inondation. La combinaison de l'aléa de l'AZI et du fort enjeu des TRI donnent un risque très fort d'inondation.

En **orange**, les captages situés dans l'AZI mais hors des TRI. Seul leur aléa est connu mais celui-ci est suffisant pour présenter un risque important d'inondation.



Le classement selon les zones de risque présente une répartition cohérente des captages. Cependant il a été jugé nécessaire de préciser ce risque avec une méthode de calcul appliquée à chaque captage.

Classement des captages selon leur risque d'inondation avec la méthode de calcul proposée

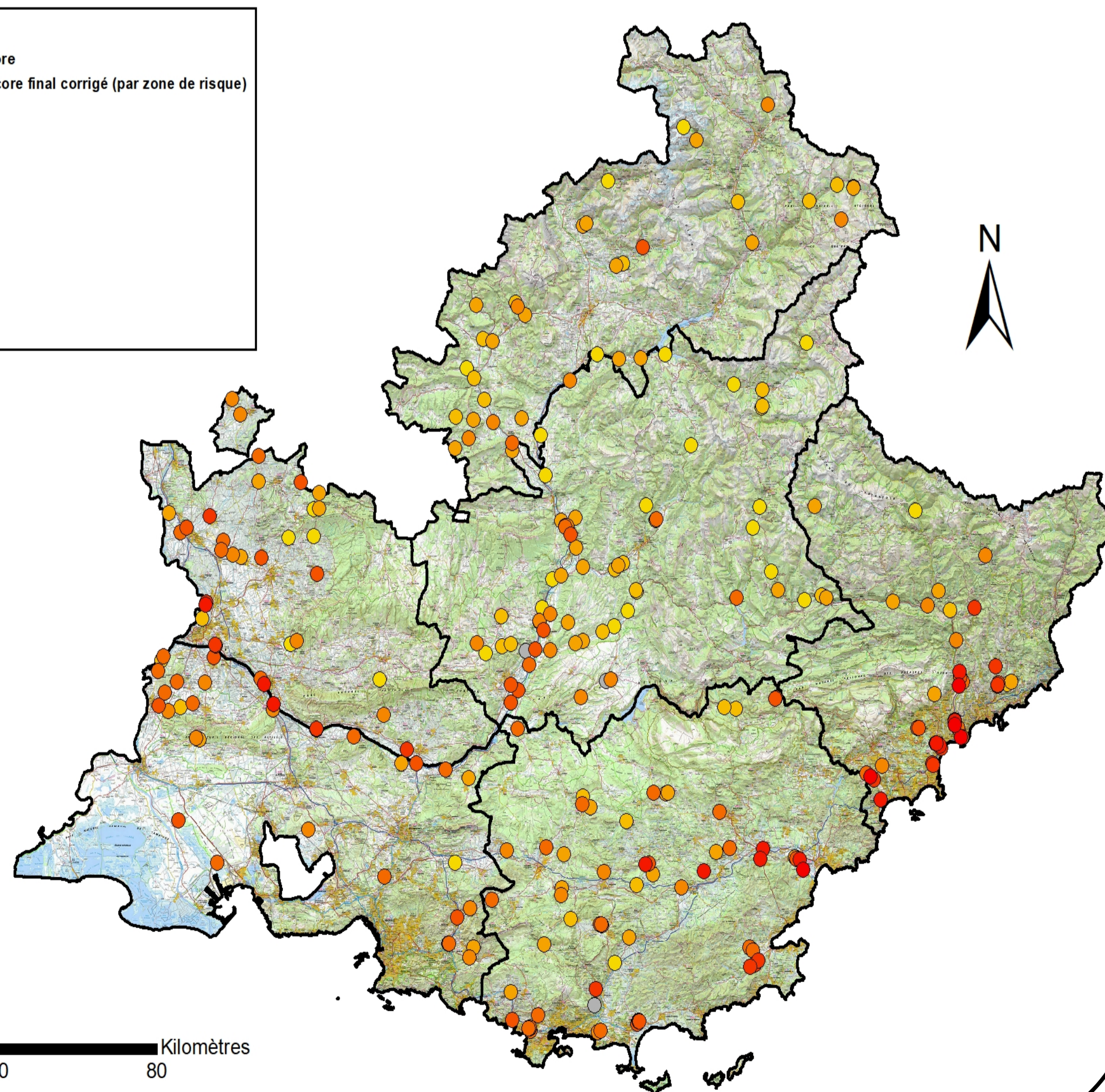
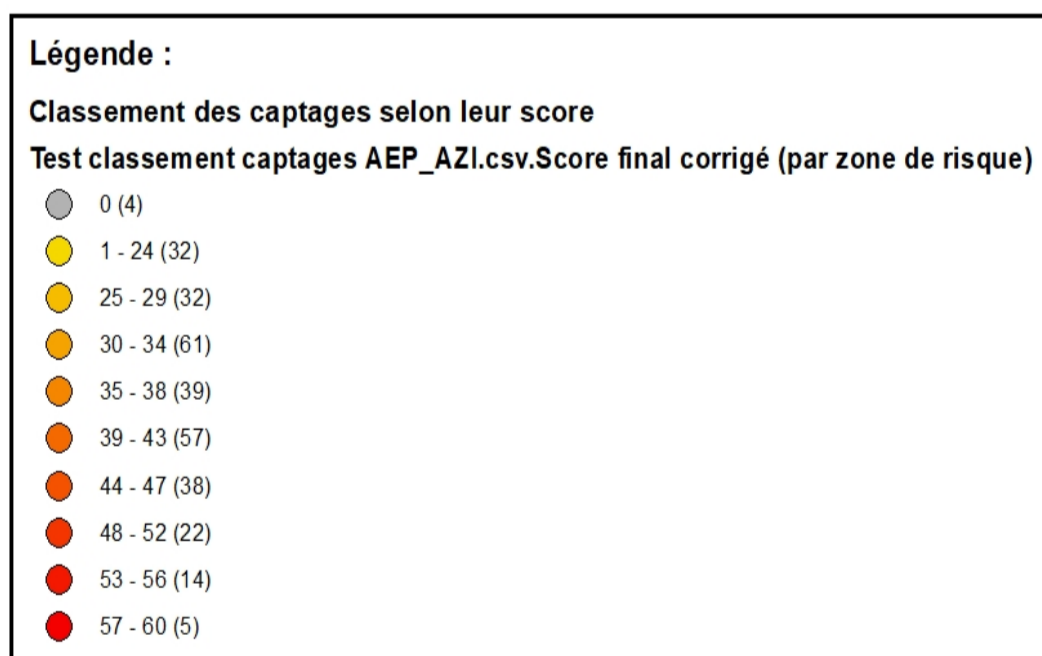
Hierarchisation des captages AEP de PACA selon leur risque d'inondation

Indice du captage

Débit du captage.
Représente la population alimentée par le captage. De 1 à 7 points avec un coefficient de 4.

Nature du captage.
Un captage d'eau de surface, plus vulnérable a 2 points. Un captage d'eau souterraine, moins vulnérable a 1 point.

Le rapport débit/débit maximal autorisé.
Ce rapport renseigne sur l'utilité réelle du captage. Tous les captages ont au moins 1 point. Les paliers de 20%, 40%, 60%, 80% et 100% augmentent respectivement le score de 1 pour un maximum de 6 points. Le coefficient est de 2.



Les captages situés en AZI et en TRI ont 5 points supplémentaires sur leur score final.

Indice communal

La proportion des captages de la commune en AZI.
Cet indice définit la dépendance à des captages en zone de risque. Le score est entre 1 et 5.

Le nombre d'habitants de la commune.
Plus la population est importante, plus l'enjeu est grand. Le score est entre 1 et 5.

La densité de population de la commune.
Elle représente la facilité de distribution d'eau si les captages venaient à être inondés. Plus la population est éparse, plus la distribution est complexe. Le score est de 1 à 4 points, plus la densité est faible, plus le score est élevé. Le coefficient est de 2.

Ce pré-classement des ouvrages devra être suivi par une validation indispensable sur le terrain afin de hiérarchiser les ouvrages sur lesquels l'ARS engagera une action de diagnostic.

Romain ZELLMAYER
L3 SVT-STE
Université d'Avignon
23/06/2021